



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-07-2026 /

Dossier complet le : 02-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020269/KK P

1 Intitulé du projet

Installation d'abris avicoles photovoltaïques sur parcours a palmipedes existant (CADEAC Alexandre)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PHOTOSOL MOBEXI

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91412852500062

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

UFFERTE

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'amélioration de son élevage existant de canards prêts à gaves IGP, Alexandre CADEAC envisage d'installer 22 abris équipés de modules photovoltaïques pour une puissance totale de 980,98 kWc. À l'état initial l'exploitation est constituée : - d'un parcours plein air clôture de 63 185 m², présentant des bosquets pour environ 453 ml et 56 arbres, - d'un bâtiment d'élevage d'une capacité totale d'accueil de 12 000 individus, - d'un hangar agricole. Chaque abri envisagé présentera les caractéristiques suivantes : - surface 190m², - puissance 44,59 kWc, - 98 modules photovoltaïques. Total de l'installation : surface 4 180m², 980,98 kWc, 2 156 modules photovoltaïques. Les modules photovoltaïques seront disjointes pour assurer une transparence hydraulique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer des abris pour le parcours plein air existant pour améliorer les conditions d'élevage ; d'une part en protégeant les animaux de la chaleur, de l'ensoleillement, du vent et d'autre part en réduisant le stress vis-à-vis des prédateurs aériens. Le choix d'équiper les abris de dispositifs photovoltaïques permet le financement du projet tout en participant à la production d'une énergie électrique d'origine renouvelable. Cette production d'énergie permettra la stabilisation et la pérennisation de l'exploitation par la diversification de ses revenus. Le nombre et la taille des abris ont été choisis par rapport : - à la taille de l'exploitation, - à la conduite de l'élevage et à l'utilisation des outils agricoles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les étapes suivantes : - fondations isolées pour les poteaux des abris (sans longrines), qui seront de type pieu ou semelle isolée (en fonction de la qualité du sol), limitant ainsi au minimum la surface au sol des installations à l'emprise des fondations des poteaux, - installation de la structure métallique des abris, - pose et câblage des modules photovoltaïques et des onduleurs pour chaque abri, - tranchées pour le réseau de reinjection entre les onduleurs et le tableau général basse tension (TGBT) puis du TGBT jusqu'au Point De Livraison (PDL) en limite de propriété, - les travaux visant le raccordement du PDL en limite de propriété jusqu'au transformateur est assuré par ENEDIS (dans le cadre de la demande de raccordement) puisque ces travaux se situent en dehors de la limite de propriété. Aucune dalle n'est prévue sous les abris. Les engins utilisés sur le chantier seront les suivants : une nacelle, un chariot télescopique, un pelle mécanique. La végétation existante sera conservée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pendant la phase d'exploitation, les abris avicoles joueront leur rôle de protection tout en permettant, par transparence hydraulique, une alimentation en eaux pluviales en sous face pour favoriser le maintien de la couverture herbacée. Le rôle d'abri sera toujours assuré quel que soit leur pourcentage de productivité. La maintenance des structures photovoltaïques sera effectuée en l'absence des animaux au sein du parcours (hors intervention d'urgence) afin de respecter les normes sanitaires. Au terme du contrat de revente de l'électricité, un nouveau contrat pourra être porté par Alexandre CADEAC, puisque les panneaux photovoltaïques bien que moins productifs permettront toujours de générer de l'électricité. Sinon la désinstallation sera effectuée. La cotisation auprès de la SOREN par les fabricants de panneaux solaires permet de demander une prise en charge (gratuite) des modules photovoltaïques dans la filiale de recyclage après dépôt et mise sur palettes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface projetée au sol - transparence hydraulique assurée Surface imperméabilisée Surface du parcours existant	(980,98, KWc) (4180, m ²) (0, m ²) (63185, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1021 Voie : Chemin de la Grange

Lieu-dit :

Localité : 1021 Chemin de la Grange 31350 Saint-Pe-Delbosc

Code postal : 31350 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°40'55"E Lat. : 43°15'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - zone A

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet vise à l'aménagement d'un parcours avicole existant.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : PPR Secheresse (31DDT20060008), zone faiblement a moyennement exposee (B2)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	prescrit le 15/11/2004 et approuve le 13/11/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE3101, Arrete prefectoral n°68 du 05 mars 1996
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus projet est situe a 4,70 km au Nord Ouest du projet (Cotes de Bieil et de Moutousse FR7300887).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'ensemble des terres deblayees pour ouvrir les tranches seront utilisees pour fermer ces memes tranches.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'implique aucune adduction a un reseau d'eau potable ou d'assainissement d'eaux usees. Concernant l'assainissement d'eaux pluviales, le projet vise a eviter tout impact sur le ruissellement. Les modules photovoltaïques seront disjoints afin de permettre une transparence hydraulique.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	A l'etat initial, le site du projet correspond a un parcours avicole qui semble donc impliquer l'absence d'habitat particulier d'especes sensibles. Le projet prévoit la preservation de la vegetation existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est suffisamment eloigne du site NATURA 2000 pour eviter tout impact (4,70 km au Nord Ouest du projet).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une terre agricole et conserve cette destination. Le projet n'engendrera pas une baisse de la production agricole et permettra d'ameliorer les conditions d'elevage. La production photovoltaïque participera a la modernisation de l'exploitation et a une diversification de la source de revenu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRN : PPR Secheresse (31DDT20060008), zone faiblement a moyennement exposee (B2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les regles sanitaires seront respectees (phase travaux, maintenance, dementelement). Sauf cas d'urgence, toute intervention se fera en dehors de la presence des animaux sur le parcours
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	L'exploitation est consernee par la reglementation ICPE et le projet respecte cette reglementation ansin que le RDS.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	A l'exception de la phase travaux (livraison du matériel, utilisation des engins de chantier) le projet n'engendrera pas dans sa phase d'exploitation de déplacement ou de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet vise à éviter tout impact sur le ruissellement des eaux pluviales en assurant la transparence hydraulique, il peut être considéré qu'il ne génère pas une aggravation du ruissellement et donc des effluents d'eau pluviale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'implique pas de telles modifications et tendra à améliorer la qualité de l'élevage en conseillant l'aspect financier pour l'exploitant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non il n'y aura pas d'incidence de ce projet vis à vis du cumul de centrales solaires existantes voisines. Cette zone est effectivement déjà solarisée à l'Ouest du terrain et ne concerne pas le projet d'abris avicoles. Notre projet d'abris pour parcours avicole n'a pas d'impact car il est implanté sur un parcours existant dont le terrain est déjà abîmé par les animaux. De plus, les abris avicoles ne recouvrent que très partiellement le terrain, celui-ci est déjà cultivé et il n'y aura donc pas d'impact sur le déplacement de la faune, ni sur la trame verte et bleue. Nous ne faisons ici qu'ajouter des ombrières pour les volailles du parcours, leur offrant un cadre plus accueillant en période de canicule.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non aucune car le terrain est déjà clôturé et le parcours existant actuellement, il n'y aura pas d'incidences sur le passage de la faune ni sur la trame verte et bleue.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures mises en place par le projet pour éviter et limiter son impact sur son environnement ou la santé sont : - éviter tout impact sur le ruissellement pluvial en assurant la transparence hydraulique des abris, en limitant l'emprise au sol aux seules fondations isolées, - éviter tout mouvement de terres en réutilisant sur place les terres déplacées pour les tranchées, - éviter toute atteinte à la végétation existante, - prévoir la défense incendie. Le choix des abris photovoltaïques est adapté aux besoins de l'élevage en terme de protection (ombrage, bris-vent, prédateurs aériens), de pratique agricole et de financement. La maintenance et le démantèlement sont prévus par le projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à l'installation d'abris à volailles photovoltaïques et s'intègre sur le parcsours plein air d'une exploitation existante. L'état initial du site ne favorise pas la présence d'habitats ou d'espèces sensibles. De plus, le projet dans sa phase travaux, d'exploitation et de démantèlement n'implique pas d'effets négatifs sur l'environnement. Enfin le projet prévoit la conservation de la végétation existante, le développement d'ombrage, la production d'énergie renouvelable, sans imperméabilisation du sol et sans consommation d'espace naturel ou agricole. Le projet respecte les règles sanitaires et de défense incendie ; il ne présente pas de risque pour la santé. À la vue de ces éléments, il ne semble donc pas nécessaire de soumettre ce projet à une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CASSE

Prénom **CLAIRE**

Qualité du signataire Cheffe de projet developpement

À L'Isle Jourdain

Fait le 01-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)